



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1, D612-33 à D612-36-1
- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master
- VU le cadre de l'organisation des examens et rappel de la réglementation adopté en CFVU du 8 décembre 2025 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 9 et 10 et délivrance du **master mention Mathématiques Vietnam**, au titre de l'année universitaire 2025-2026 est constitué comme suit :

Président du jury :

- Laurent DELSOL Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- Mme Magali RIBOT Professeure des Universités

Membres du jury :

- Pierre DEBS Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Personnel administratif en lien avec la formation : Anne Liger

Fait à Orléans, le 17/12/2025

Éric BLOND